Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto

RAPPORT ANNUEL 2010-2011

À L'ATTENTION DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR
DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR,

Pour l'information de Votre Honneur et celle de l'Assemblée législative, je vous présente le rapport annuel et les états financiers vérifiés de la Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto pour l'exercice 2010-2011.

Le tout respectueusement soumis,

Rick Bartolucci
Ministre des Affaires municipales et du Logement

Société de fiducie portant sur la
zone résidentielle des îles de Toronto
102, avenue Lakeshore
Toronto ON M5J 1X9

416 203-6163 (téléphone)
416 203-6168 (télécopieur)
trust@torontoisland.org

À L'ATTENTION DE L'HONORABLE RICK BARTOLUCCI,
MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

MONSIEUR LE MINISTRE,

Au nom de la Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto et de son Conseil d'administration, je suis heureuse de vous présenter le rapport annuel et les états financiers vérifiés de la Société pour l'exercice 2010-2011.

Le tout respectueusement soumis,

_____

Ellen Vera Allen
Présidente
Société de fiducie portant sur la zone résidentielle
des îles de Toronto

RAPPORT ANNUEL

2010-2011

Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto

Mandat de la Fiducie

La Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto (« Fiducie ») a été établie en décembre 1993 pour gérer les biens-fonds et les immeubles liés à la collectivité insulaire, pour le compte des résidents des îles et du grand public. Aux termes de la *Loi de 1993 sur l'administration de la zone résidentielle des îles de Toronto*, les résidents des îles Ward's et Algonquin peuvent détenir le titre de leur maison et louer le lot sur lequel elle repose pour une période maximale de 99 ans. Il incombe également à la Fiducie de tenir la liste des acheteurs et de gérer ses finances et ses six immeubles communautaires dans l'intérêt du public et de la collectivité.

Le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de la Fiducie sont nommés chaque année par le lieutenant-gouverneur en conseil. Ils comprennent quatre administrateurs provenant de la fonction publique de l'Ontario et deux administrateurs qui sont des résidents des îles (choisis par la collectivité insulaire). Deux nouvelles personnes sont devenues membres du Conseil en 2010-2011 pour remplacer deux membres sortants.

Membre du Conseil	Date de nomination initiale	Date d'expiration de la nomination	Membre provenant de la
Ellen Allen Présidente	29 juillet 2005	28 juillet 2011	Collectivité insulaire
Kiloran McRae Secrétaire, jusqu'au 28 juillet 2010	29 juillet 2007	28 juillet 2010	Collectivité insulaire
Stephen Cooper Secrétaire, à partir du 29 juillet 2010	29 juillet 2010	28 juillet 2011	Collectivité insulaire

Membre du Conseil	Date de nomination initiale	Date d'expiration de la nomination	Membre provenant de la
Allister Walsh Vice-président, jusqu'au 28 juillet 2010	29 juillet 2006	28 juillet 2010	Fonction publique de l'Ontario
Dawn Herrera Vice-présidente, à partir du 29 juillet 2010	29 juillet 2008	28 juillet 2011	Fonction publique de l'Ontario
Geoffrey Gladdy Trésorier	29 juillet 2006	28 juillet 2011	Fonction publique de l'Ontario
Judith Pike	29 juillet 2009	28 juillet 2011	Fonction publique de l'Ontario
Susan Wang	29 juillet 2010	28 juillet 2011	Fonction publique de l'Ontario

Liste des acheteurs et processus de vente

Aux termes de la Loi, la Fiducie doit créer une liste d'attente pour les acheteurs éventuels de maisons et de baux de biens-fonds insulaires. Cette liste des acheteurs, établie en 1994, peut compter au plus 500 noms. On la rouvre chaque fois que les places libres représentent au moins 5 % des 500 places. Les noms sont ajoutés à la liste au moyen d'un tirage au sort mené par une société indépendante. La liste a été rouverte la dernière fois en novembre 2009, lorsque 31 places libres ont été remplies à partir des 503 demandes reçues.

En moyenne, deux ou trois maisons sont vendues chaque année. Depuis l'établissement de ce processus en 1994, 50 maisons et baux insulaires ont été vendus.

Affaires courantes

Réunions du Conseil d'administration

En 2010-2011, les réunions du Conseil d'administration ont généralement eu lieu une fois par mois (neuf en tout). Les réunions sont ouvertes au public et les membres de la Toronto Island Community Association (TICA) y ont régulièrement assisté. Le Conseil a approuvé son budget le 8 juin 2010.

Réunions de la collectivité

Quatre réunions de la collectivité ont eu lieu au cours de l'exercice.

- La première, le 13 mai 2010, a servi à présenter un exposé sur les mesures de sécurité entourant le G20.
- La deuxième, le 8 juin 2010, a servi à déposer le budget pour l'exercice allant du 1er avril 2010 au 31 mars 2011.
- La troisième, le 30 septembre 2010, a servi à présenter, aux fins de discussion, la proposition de nouveau protocole d'entente entre la Fiducie et le ministre des Affaires municipales et du Logement. Des représentants du Conseil et du ministère ont expliqué la nécessité de ce document, passé en revue son contenu, et accepté des suggestions visant sa modification.
- Lors de la quatrième, le 27 février 2011, un représentant du cabinet de vérificateurs Clarke Henning a présenté la vérification de l'exercice précédent.

Rendement financier

La vérification des états financiers de la Fiducie pour l'exercice précédent (2009-2010) a été présentée à la collectivité le 27 février 2011. Elle a permis de constater que la Fiducie était en bonne santé financière. Le comité des finances s'est réuni pour examiner la vérification. Les états financiers vérifiés ont été mis à la disposition des membres de la collectivité sur demande. Une copie des états financiers vérifiés pour 2010-2011 est jointe au présent rapport.

Le nouveau budget déposé le 8 juin 2010 a confirmé que les activités de la Fiducie continueraient d'être financées par une redevance perçue auprès des titulaires de bail, les revenus tirés de la location de biens, les droits administratifs et les revenus de placement. La redevance a légèrement augmenté.

La Fiducie n'a touché aucun financement provincial, municipal ou externe pour ses activités.

Le Conseil abordera tout besoin financier futur dans le cadre d'une initiative de planification stratégique qu'il lancera au cours du prochain exercice (2011-2012).

Nos résultats: mesures de performance de la Fiducie

Le Conseil estime qu'il a exécuté les tâches qui lui revenaient au cours de l'exercice. Toutefois, dans le cadre d'une initiative de planification stratégique prévue pour 2011-2012, il commencera à établir des indicateurs et des mesures de performance plus précis afin d'évaluer dans quelle mesure il remplit son mandat. Cela répond à une exigence des nouvelles règles de déclaration que le gouvernement applique aux organismes de la province.

Ventes de maisons et de baux

Aucune maison n'a été vendue pendant l'exercice 2010-2011.

Avantages pour le public

La création de la collectivité insulaire représente des avantages pour le grand public. Les résidents sont consciencieux et agissent comme des gardiens responsables, non seulement des biens-fonds et des immeubles de la Fiducie, mais aussi du parc environnant. Ils effectuent de nombreuses heures de travail bénévole à cet égard.

La collectivité a établi une excellente relation de travail avec le service des parcs, de la foresterie et des loisirs de la ville afin de protéger les zones écologiquement vulnérables et de revaloriser les ressources arboricoles insulaires. La collectivité participe à des corvées annuelles de nettoyage des plages et à des initiatives de revitalisation riveraine, en plus de consulter divers organismes gouvernementaux au sujet de la conservation et de la mise en valeur des habitats naturels du parc.

Immeubles de la Fiducie

Les immeubles communautaires, dévolus à la province et gérés par la Fiducie, sont entretenus dans l'intérêt du public et de la collectivité. Ces immeubles et installations accueillent des programmes comme le Toronto Island Canoe Club and Camp ainsi que les camps et les ligues de boulingrin, de tennis et de soccer de la Ward's Island Association, qui sont ouverts à tous les résidents de Toronto. Certains immeubles sont disponibles à coût minime pour des réceptions spéciales, par exemple des mariages. D'autres immeubles d'intérêt historique sont protégés, notamment l'ancienne caserne de pompiers et le pavillon de la Ward's Island Association, principalement grâce au travail bénévole.

Arrangements administratifs

Le bureau de la Fiducie emploie habituellement, à raison de trois jours par semaine, un administrateur qui s'occupe des affaires courantes du Conseil et des relations avec le public et la collectivité. Le public peut joindre l'administrateur par téléphone, télécopieur et courriel ou le rencontrer en personne au bureau de la Fiducie. Au cours de l'exercice 2010-2011, en raison d'un changement touchant le personnel, le bureau de la Fiducie a été pourvu en personnel par une agence de placement temporaire.

Pour évaluer les besoins continus du bureau principal de la Fiducie en personnel administratif, et à la demande du Conseil, le ministère des Affaires municipales et du Logement a conclu un contrat avec le cabinet Parker Management Consulting Inc. afin qu'il formule des options et recommandations. Le cabinet a fourni des options utiles et pertinentes qui, si elles sont mises en œuvre au cours du prochain exercice, donneront au Conseil la souplesse nécessaire pour doter en personnel les activités de la Fiducie d'une façon qui convient le mieux aux besoins du Conseil et aux contraintes financières de la Fiducie.

Après un examen minutieux, le Conseil a décidé d'adopter l'une des options – soit d'embaucher deux personnes à temps partiel, l'une pour remplir le rôle d'administrateur, et l'autre pour fournir du soutien de bureau.

Le Conseil procèdera au recrutement pour ces postes au cours de l'exercice 2011-2012.

Activités de communication

Un site Web mis à jour régulièrement fournit des renseignements sur les activités de la Fiducie et les activités insulaires (en anglais seulement): http://torontoisland.org/LandTrust/tabid/119/Default.aspx.

Pièce jointe :

États financiers vérifiés

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE PORTANT SUR LA ZONE RÉSIDENTIELLE DES ÎLES DE TORONTO

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

Rapport des vérificateurs	Page 1
Bilan	3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7-11

Clarke
Henning
LLP

Comptables agréés

10, rue Bay, bureau 801
Toronto (Ontario)
Canada M5J 2R8
Tél. : 416 364-4421
Téléc. : 416 367-8032

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

AUX MEMBRES DE LA
SOCIÉTÉ DE FIDUCIE PORTANT SUR LA ZONE RÉSIDENTIELLE DES ÎLES DE TORONTO

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de la Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto (« Fiducie »). Ces états comprennent le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que le résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnues du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions la vérification de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.

La vérification implique la mise en œuvre de procédés en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédés relève de notre jugement, notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédés de vérification appropriés aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. La vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des conventions comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérificateurs.

Opinion

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière de la Fiducie au 31 mars 2011 ainsi que ses résultats d'exploitation et flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à la *Loi sur les personnes morales* (Ontario), nous déclarons que les principes comptables généralement reconnus au Canada ont été appliqués d'une façon compatible avec celle de la période précédente.

[signature de : Clark Henning LLP]

COMPTABLES AGRÉÉS
Comptables professionnels autorisés

Toronto (Ontario)
30 août 2011

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE PORTANT SUR LA ZONE RÉSIDENTIELLE DES ÎLES DE TORONTO

BILAN

AU 31 MARS 2011

	2011 $	2010 $
ACTIFS		
Actifs à court terme		
Encaisse	**1 661**	85 302
Placements à court terme *(note 3)*	**221 606**	150 035
Comptes débiteurs	**86 649**	86 177
Montant détenu en fiducie pour transfert de baux	**10 098**	5 000
	320 014	326 514
Immobilisations corporelles *(note 4)*	**577 964**	601 194
	897 978	927 708
PASSIFS		
Passifs à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	**28 536**	29 781
Payable à la Cité de Toronto pour transfert de baux	**10 098**	5 000
	38 634	34 781
Apport en capital non amorti	**536 784**	565 540
	575 418	600 321
ACTIFS NETS		
Réserve pour éventualités *(note 7)*	**218 070**	213 070
Réserve pour dépenses en immobilisations et réparations majeures	**25 000**	25 000
Réserve pour frais de bureau	**5 000**	5 000
Solde non affecté *(note 6)*	**74 490**	84 317
	322 560	327 387
	897 978	927 708

Approuvé pour le compte du Conseil :

[version soumise signée par]

[Ravi V. Bhusia], administrateur *[Geoffrey Gladdy]*, administrateur

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE PORTANT SUR LA ZONE RÉSIDENTIELLE DES ÎLES DE TORONTO

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

	2011 $	2010 $
Revenus		
Redevances de fonctionnement	**59 816**	58 702
Renouvellements et droits liés à la liste des acheteurs	**12 766**	21 385
Frais administratifs	**2 300**	2 400
Revenus de location	**15 399**	14 020
Revenus en intérêts	**4 279**	2 035
Autres	**7 584**	8 062
	102 144	106 604
Charges		
Charge d'amortissement nette *(note 5)*	**4 842**	3 320
Chauffage et électricité	**9 608**	950
Assurance	**17 157**	12 026
Frais juridiques et de vérification	**12 000**	12 631
Frais de bureau et généraux	**32 645**	13 506
Réparations et entretien	**4 181**	6 369
Salaires et avantages sociaux	**25 938**	46 364
	106 971	95 166
Excédent (déficit) des revenus sur les charges pour l'exercice	**(4 827)**	11 438

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE PORTANT SUR LA ZONE RÉSIDENTIELLE DES ÎLES DE TORONTO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

	Réserve pour éventualités ($)	*Réserve pour dép. en immob. et répar. maj. ($)*	*Réserve pour frais de bureau ($)*	*Solde non affecté ($)*	*Total*	
					2011 ($)	*2010 ($)*
Solde en début d'exercice	**213 070**	**25 000**	**5 000**	**84 317**	**327 387**	315 949
Excédent (déficit) des revenus sur les charges pour l'exercice	-	-	-	**(4 827)**	**(4 827)**	11 438
Transfert aux (des) réserves *(note 7)*	**5 000**	-	-	**(5 000)**	-	-
Solde en fin d'exercice	**218 070**	**25 000**	**5 000**	**74 490**	**322 560**	327 387

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE PORTANT SUR LA ZONE RÉSIDENTIELLE DES ÎLES DE TORONTO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

	2011 $	2010 $
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Encaissements provenant des résidents et autres	**97 393**	103 580
Revenus en intérêts	**2 708**	-
Décaissements pour employés et fournisseurs	**(103 374)**	(113 085)
	(3 273)	(9 505)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		
Achat d'immobilisations corporelles	**(10 368)**	(1 809)
Achat de placements à court terme	**(144 000)**	(74 000)
Vente de placements à court terme	**74 000**	-
	(80 368)	(75 809)
Variations de trésorerie pendant l'exercice	**(83 641)**	(85 314)
Trésorerie et équivalents en début d'exercice	**159 302**	244 616
Trésorerie et équivalents en fin d'exercice	**75 661**	159 302
Trésorerie et équivalents sont constitués de :		
Encaisse	**1 661**	85 302
Placements à court terme (échéance dans les trois mois)	**74 000**	74 000
	75 661	159 302

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE PORTANT SUR LA ZONE RÉSIDENTIELLE DES ÎLES DE TORONTO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

1. OBJET ET ORGANISATION

La Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto (« Fiducie ») a été constituée en personne morale sans capital-actions aux termes de la *Loi de 1993 sur l'administration de la zone résidentielle des îles de Toronto* de l'Assemblée législative de l'Ontario. Il incombe à la Fiducie de gérer certains biens-fonds et immeubles situés sur les îles de Toronto pour le compte de la collectivité résidentielle des îles et du grand public.

La Fiducie est administrée par un conseil d'au plus 15 administrateurs nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La province de l'Ontario a loué à la Fiducie jusqu'au 15 décembre 2092 toute la zone résidentielle des îles de Toronto. La Fiducie loue aux propriétaires des maisons individuelles les biens-fonds où celles-ci sont situées jusqu'au 15 décembre 2092, aux conditions énoncées dans la Loi.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Instruments financiers

L'encaisse et les placements à court terme sont classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur. Les comptes débiteurs sont classés comme des prêts et créances comptabilisés au coût après amortissement. Les comptes créditeurs sont classés comme un autre passif financier comptabilisé au coût après amortissement.

Comptabilisation des revenus

Les redevances de fonctionnement de la Fiducie sont comptabilisées en tant que revenus pendant l'exercice auquel elles s'appliquent; les droits liés à la liste des acheteurs sont comptabilisés au moment de leur encaissement; les frais administratifs provenant de la vente de baux de biens-fonds sont comptabilisés à la conclusion de l'entente de location des biens-fonds.

Les revenus de location et en intérêts et les autres revenus sont inscrits lorsqu'ils sont réalisés.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués de certificats de placement garanti et sont comptabilisés selon leur coût plus l'intérêt couru, selon une approximation de la juste valeur.

Immobilisations corporelles

La location des biens-fonds de la zone résidentielle des îles de Toronto est comptabilisée à la valeur nominale. Toutes les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût ou, lorsqu'on ne dispose pas de leur coût, selon leur valeur évaluée de remplacement. La dépréciation est établie en fonction de leur durée de vie utile évaluée selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Droits du locataire dans les immeubles et améliorations des immeubles	2,5 %

Meubles et équipements	10 % - 25 %

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Amortissement des apports de capital

L'apport de la province de l'Ontario sous forme de droits du locataire des immeubles non résidentiels situés dans la zone administrée par la Fiducie est amorti et ajouté aux revenus selon la méthode linéaire sur 40 ans, soit la durée de vie utile escomptée des immeubles.

Réserves

La Fiducie maintient des réserves pour dépenses en immobilisations et réparations majeures, pour éventualités et pour frais de bureau en fonction des affectations désignées par le Conseil à même les actifs nets.

Utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui obligent la direction à faire des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés des actifs et des passifs, sur la déclaration des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pendant l'exercice. Les résultats réels sont susceptibles de différer de ces estimations.

3. PLACEMENTS À COURT TERME

Détails des placements à court terme :

***Valeur nominale* ($)**		***Juste valeur***	
		***2011* ($)**	*2010* ($)
74 000	Certificat de placement garanti, 2,10 %, échéance 29 juin 2011	**75 171**	75 171
72 000	Certificat de placement garanti, 2,32 %, échéance 27 juillet 2012	**73 130**	-
72 000	Certificat de placement garanti, 2,70 %, échéance 29 juillet 2013	**73 305**	-
74 000	Certificat de placement garanti, 1,55 %, échéance 10 juin 2010	**-**	74 864
		221 606	150 035

Dans tous les cas, le coût, comme il a été établi ci-dessus, correspond approximativement à la juste valeur. Le rendement des placements pour l'exercice en cours est d'environ 2,30 % (1,95 % en 2010).

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE PORTANT SUR LA ZONE RÉSIDENTIELLE DES ÎLES DE TORONTO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Détails des immobilisations corporelles :

	Coût ($)	*Amortissements cumulés* ($)	*Valeur comptable nette* 2011 ($)	2010 ($)
Location de biens-fonds	**1**	-	**1**	1
Droits du locataire dans les immeubles	**1 150 248**	**613 465**	**536 783**	565 539
Meubles et équipement	**36 662**	**28 510**	**8 152**	1 583
Améliorations des immeubles	**41 731**	**8 703**	**33 028**	34 071
	1 228 642	**650 678**	**577 964**	601 194

5. AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La charge d'amortissement nette pour l'exercice est calculée ainsi :

	2011 ($)	2010 ($)
Meubles et agencements	**2 051**	2 051
Matériel informatique	**1 748**	226
Améliorations des immeubles	**1 043**	1 043
Droits du locataire dans les immeubles	**28 756**	28 756
Moins amortissement de l'apport en capital	**(28 756)**	(28 756)
	4 842	3 320

6. ACTIFS NETS – SOLDE NON AFFECTÉ

Le solde non affecté des actifs nets comprend un montant investi dans les immobilisations corporelles. Les variations de ce montant pendant l'exercice sont les suivantes :

	2011 ($)	2010 ($)
Solde en début d'exercice	**35 654**	37 165
Immobilisations corporelles achetées	**10 368**	1 809
Amortissement des immobilisations corporelles moins l'amortissement des subventions d'immobilisations reportées	**(4 842)**	(3 320)

Solde en fin d'exercice	**41 180**	35 654

7. TRANSFERT NET AUX (DES) RÉSERVES

Pendant l'exercice 2002, le Conseil de la Fiducie a établi une réserve pour éventualités. Le Conseil a l'intention de transférer vers cette réserve à chaque exercice un montant supplémentaire égal à l'intérêt provenant du solde de la réserve. Ce transfert a pour objectif d'éviter l'érosion du pouvoir d'achat de la réserve causée par l'inflation. Conformément à cette politique, un montant additionnel de 5 000 $ a été transféré pendant l'exercice 2011 (4 000 $ en 2010).

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Fiducie sont constitués de liquidités et de placements à court terme, de comptes débiteurs et de comptes créditeurs. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la Fiducie à d'importants risques liés aux intérêts, au change ou au crédit.

La direction estime que la juste valeur des instruments financiers correspond approximativement à leur valeur comptable.

9. GARANTIES ET INDEMNITÉS

La Fiducie a indemnisé ses administrateurs, dirigeants et bénévoles antérieurs, présents et futurs à l'égard des frais (notamment juridiques), des jugements et de toute somme engagée de fait ou raisonnablement par eux relativement à toute action, poursuite ou instance, sous réserve de certaines restrictions. La Fiducie souscrit pour ses administrateurs et dirigeants une assurance responsabilité afin de réduire les coûts de toute poursuite ou action possible, mais rien ne garantit que la couverture serait suffisante si une action était intentée.

Dans le cours normal des affaires, la Fiducie a conclu des ententes comprenant des indemnités en faveur de tiers, que ce soit expressément ou implicitement, à l'égard par exemple d'ententes de services, d'ententes de location ou de contrats de vente ou d'achat. Dans ces ententes, la Fiducie accepte d'indemniser les contreparties dans certaines circonstances pour des pertes ou des obligations découlant d'actes ou d'omissions de la Fiducie. Le montant maximal de toute obligation possible ne peut être raisonnablement évalué.

10. GESTION DES CAPITAUX

La Fiducie juge que ses actifs nets sont ses capitaux. Dans sa gestion des capitaux, elle vise à avoir les ressources suffisantes pour remplir sa mission. La Fiducie gère et ajuste ses capitaux en fonction de la conjoncture économique générale, des exigences liées au fonds de roulement et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents, et établit pour ses activités un budget équilibré afin de conserver ses capitaux.

11. RÉCENTES PRISES DE POSITION COMPTABLES AU CANADA

Le Conseil des normes comptables de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a approuvé l'adoption des normes décrites à la partie III du Manuel de l'ICCA (Manuel) à titre de normes comptables s'appliquant aux organismes sans but lucratif. La première application de cette partie du Manuel est obligatoire pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012. L'organisme sans but lucratif qui prépare ses états financiers conformément à cette partie du Manuel doit indiquer qu'ils ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes s'appliquant aux organismes sans but lucratif. L'organisme sans but lucratif qui applique cette partie du Manuel applique également les normes pour les entreprises à capital fermé figurant à la partie II du Manuel dans la mesure où les normes de la partie II portent sur des sujets non traités dans cette partie.

La direction évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers.